

---

---

## LA VERITE ET LA JUSTICE RATTRAPENT L'INTOX ET L'IMPUNITE

---

---

*Rachid Ziani-Cherif*

---

<b>1. De la nature du pouvoir en Algérie</b>	<b>168</b>
<b>2. De la réconciliation dans la démarche du pouvoir</b>	<b>168</b>
<b>3. De la nécessité de la justice</b>	<b>169</b>
<b>4. De la nécessité de la vérité</b>	<b>169</b>
<b>5. De la nécessité du souvenir</b>	<b>170</b>
<b>6. De la nécessité de la participation</b>	<b>170</b>

---

## 1. De la nature du pouvoir en Algérie

On ne peut comprendre le projet de réconciliation et d'amnistie sans s'arrêter préalablement sur la nature du pouvoir.

En Algérie, le pouvoir relève d'un groupe d'individus, déterminé selon le principe de « la domination » (*al-ghalaba*) d'Ibn Khaldoun, c'est-à-dire qui s'accapare le pouvoir et assoit son autorité en usant, avant tout, de la force.

Ce pouvoir, de nature oligarchique ou clanique, s'approprie le titre d'Etat, en contradiction flagrante avec les fondements philosophiques et juridiques même sur lesquels repose l'Etat, à savoir que l'Etat représente la personne morale de tous les membres de la société.

C'est un pouvoir qui exclut la concurrence et la participation de toutes les compétences de la société dans la gestion de l'Etat. Politiquement et culturellement déraciné, il a la phobie des représentants du peuple, peuple qu'il assimile à de simples cohortes humaines, isolées les unes des autres, incapables de déterminer leurs priorités ou de définir leurs intérêts, d'où leur besoin de « tutelle ».

Cette dictature résolutive impose donc ses décisions unilatéralement, sans la moindre concertation ou consultation, dans une logique de vainqueur-vaincu.

Ce pouvoir monopolise et fait usage des moyens répressifs pour imposer sa politique du fait accompli, tantôt au nom de la raison d'état, tantôt sous le slogan de lutte anti-subversive, ou – selon la mode en vigueur ces derniers temps – en prenant le train en marche de la lutte anti-terroriste.

C'est là la clef pour comprendre le putsch militaire de janvier 1992, qui a fait basculer l'Algérie dans l'horreur. Les dizaines d'élections, qui se sont tenues depuis l'indépendance du pays, n'ont pas brillé par leur transparence mais elles n'ont pas été annulées. La seule à avoir été avortée, dans le sang et la mort, est celle de décembre 1991, bien qu'elle ait réuni – de l'avis des observateurs nationaux et internationaux et selon les propres organisateurs du pouvoir en place – les critères de liberté, de transparence, de pluralité et de fiabilité.

L'exercice libre de la souveraineté du peuple ouvrirait le pays vers des horizons prometteurs, en rupture avec le monolithisme totalitaire jusque là en force. Mais le groupe de décideurs, affolé pour ses intérêts et conséquent à sa logique de domination et son dédain absolu du peuple, allait mettre fin à cette première expérience électorale libre par le crime de coup d'Etat, puis en déclenchant une guerre sanglante dont le bilan provisoire inclut plus de 150 000 morts, des dizaines de milliers d'emprisonnés et de torturés, et des milliers de disparus.

## 2. De la réconciliation dans la démarche du pouvoir

Tout en exécutant son vaste programme de reconfiguration du champ politique national par la répression et la terreur, ce pouvoir a recouru à une batterie de mesures de pacification, allant de la loi sur la *rahma* (clémence) jusqu'au projet actuel de réconciliation et d'amnistie, en passant par la conférence nationale et la concorde civile. Chacune de ces mesures a été imposée par le pouvoir pour répondre à l'étape critique que traversait le pays, et atteindre des objectifs sécuritaires, politiques et psychologiques précis.

La dernière de ces mesures, le projet de « réconciliation nationale » et d'« amnistie générale », est principalement un instrument sécuritaire (vider et démobiliser l'insurrection), mais elle est aussi un artifice politique pour présenter, à la nation et au monde, ses opposants comme de vulgaires criminels, sans légitimité ni cause politique, moralement égarés, et qui doivent se repentir individuellement devant un pouvoir magnanime, tout comme elle a pour but de « tourner la page » ou, disons le plus clairement, effacer à jamais les traces de la responsabilité des généraux aventuriers et déracinés dans le conflit et mettre sous terre, sous une couche de béton armé, toute la vérité sur les crimes contre l'humanité dont ils se sont rendus coupables.

Certes, ces mesures ont une apparence « réconciliatrice » et semblent incompatibles avec les thèses des adeptes de l'éradication et du jusqu'aboutisme, à tel point que certains « optimistes » naïfs y ont vu une victoire du pôle réconciliateur sur le lobby éradicateur. Mais le temps a dévoilé le vrai visage de toutes ces mesures, qui n'est autre que la concrétisation de l'agenda des purs-et-durs parmi les adeptes de l'exclusion et de l'éradication : réduire toute solution au conflit à sa dimension exclusivement sécuritaire, ne voyant dans ce peuple que des sujets biologiques primitifs, dépourvus de toute vocation, d'ambition légitime ou de droit de participation dans l'élaboration et la destinée de l'avenir de leur pays.

Cet agenda éradicateur coïncide sur toute la ligne avec la vision du président, promoteur de cette réconciliation, qui, à l'occasion du premier anniversaire de sa réélection, a déclaré lors d'un discours devant les haut responsables de l'Etat, le 7 avril 2005 : « Ceux qui ont participé à ce drame ne sauraient être tolérés aujourd'hui jouissant du droit d'activité politique ; ils ont le droit de citoyen, celui du travail et du pain. » Evidemment, Bouteflika n'inclut dans les « participants au drame » ni les généraux janviéristes, ceux-là mêmes qui se sont solennellement vantés d'avoir opéré ce coup d'Etat pour « sauver le pays », ni les officiers qui ont fait l'apologie de l'anéantissement du tiers du peuple pour que vive le reste, ni encore ceux qui se sont pompeusement enorgueillis de porter la peur dans l'autre camp. Cette sélectivité s'explique par sa

sujétion au dominant (*al-ghalab*) qu'il a, par ailleurs, exprimé clairement : « J'ai dit qu'avant de toucher à l'armée, il faudra me passer sur le corps. Je sais exactement ce que cela signifie. L'armée sait exactement ce que cela signifie. »<sup>1</sup>

Cet alignement sur le dominant, et non le peuple, se retrouve dans le discours de toutes les figures publiques qui font le marketing de cette réconciliation et amnistie, à l'instar de Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH), qui estime que « les conditions sont favorables pour l'application d'une amnistie, étant donné que le pays a recouvert son autorité et sa force aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur », mesure qu'il n'omet pas de qualifier comme « étant du ressort du vainqueur et non du vaincu. »<sup>2</sup>.

La force et la domination sont incompatibles avec la notion de réconciliation, mais le pouvoir l'a vidée de sa substance et a perverti ses objectifs référentiels, à savoir d'accompagner une solution politique globale et juste du conflit.

Bien qu'elle soit une revendication légitime pour le peuple, une voie vers un horizon d'espoir, la réconciliation se trouve malheureusement instrumentalisée par le pouvoir, qui se l'est appropriée pour esquiver la résolution juste et globale tant attendue, et fuir en avant.

### 3. De la nécessité de la justice

Le projet de réconciliation que met en avant le pouvoir est amputé d'une dimension fondamentale : la justice.

A titre d'exemple, Me Ksentini, dans une déclaration à l'agence Reuters le 16 décembre 2004, a affirmé qu'il « serait probable que les forces de sécurité soient responsables de façon individuelle de la mort de 5200 civils parmi les disparus, par contre l'état n'est pas responsable de ce crime... Vous devez comprendre que les dépassements commis par des responsables sécuritaires ne l'ont pas été sur ordre de l'Etat. »

Peut-on parler de responsabilité exclusivement individuelle :

- Quand il s'agit de tueries et de massacres ayant occasionné plus de deux cent mille morts, de dizaines de milliers d'emprisonnés, de milliers de disparus ?
- Quand on est en présence de déclarations publiques des hauts responsables de l'Etat, civils et militaires (Rédha Malek, Sid Ahmed Ghazali, Général Khaled Nezzar, Général Mohamed Lamari), ayant tous reconnu publiquement être responsables de politiques de violations des droits de l'homme qu'ils ont justifiées au nom de la lutte anti-terroriste ?

- Quand il existe des témoignages poignants d'ex-officiers et d'autres cadres de l'Etat sur le caractère planifié, commandé et organisé des massacres et autres violations des droits de la personne ?

La traduction des criminels de guerre nazis à Nuremberg a introduit la notion du crime contre l'humanité dans les conflits à large échelle, tel l'invasion d'un pays ou la répression en masse et les massacres. A propos de la responsabilité de l'administration US dans les massacres en Iraq (en particulier ceux commis à Fallouja), Noam Chomsky affirme que « tout acte criminel ou autre violence conséquente à l'invasion est un crime contre l'humanité, et c'est sur cette base là que les hauts responsables nazis ont été jugés, au tribunal de Nuremberg ». Chomsky ajoute : « A Nuremberg ce ne sont ni les soldats, ni les chefs de sections, ni même les chefs de brigades de l'armée qui ont été jugés et inculpés, mais ce sont les ministres de l'aviation, des affaires étrangères, et autres maréchaux et généraux des corps militaires et sécuritaires qui l'ont été comme criminels de guerre. »

La pertinence de ce précédent et principe au cas algérien est évidente. Les chefs politiques et militaires sont clairement à la fois responsables et coupables des crimes qui ont été commis ; Me Farouk Ksentini et les autres figures publiques, qui tentent de vendre au peuple l'impunité du pouvoir, n'ont aucun argument défendable.

Ils devront faire face à la justice pour tous les crimes graves qui ont été commis (crimes de guerre, crimes contre l'humanité et massacres s'apparentant au génocide), et ils devront rendre compte du crime majeur qui a précipité le pays dans l'abîme : l'arrêt du processus électoral en dépit des risques et des mises en garde de différentes parties.

La réconciliation sans cette justice n'est ni désirable, ni possible.

La tentative d'échapper à la justice par l'amnistie imposée est futile. En Amérique latine, les mascarades de loi portant amnistie, sans solutions politiques et réconciliations véritables, ont toutes essuyé des échecs cinglants, tout comme l'ont été les manœuvres tentant d'acheter le silence des familles des victimes par l'argent (indemnités). Trente ans après, les juntes militaires et leurs bourreaux sont traqués et rattrapés par la justice. Ni les auto-amnisties instituées par des pouvoirs illégitimes, ni les âges avancés des criminels, ni leur état de santé chancelant n'ont réussi à les prémunir de la justice, à l'image d'un Pinochet, vieillissant, traîné devant les tribunaux, après des décennies de dérobades vaines.

### 4. De la nécessité de la vérité

Connaître la vérité sur tous les crimes perpétrés depuis le putsch militaire de janvier 1992 est un des

droits absolus du peuple Algérien. C'est un préalable indispensable à toute solution politique, une dimension fondamentale de la réconciliation, et un pré-requis incontournable à la mise en place à toute forme d'amnistie recevable.

La révélation de la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, est nécessaire pour la réconciliation. Les contrevérités, la vérité parcellaire pour faire porter la responsabilité de cette phase dramatique de l'histoire du pays à des boucs émissaires de second ou troisième ordre ou à des milliers d'individus sans nom et sans visage, et disculper les véritables responsables, sont inacceptables.

Comment prétendre réconcilier les victimes avec leurs bourreaux s'ils ignorent jusqu'à leur identité ?

Le peuple est certainement disposé à la réconciliation et même au pardon, mais seulement après connaissance de la vérité, après l'élucidation du sort de ses enfants et la révélation de l'identité de ses bourreaux, non pas pour assouvir une faim vengeresse, mais pour restituer sa sérénité, sa foi, sa crédibilité et surtout afin que cela ne puisse plus jamais se reproduire. « *Nunca Mas* » (plus jamais), ainsi les argentins avaient nommé le rapport vérité sur le drame de leur pays.

Jusqu'à présent ce pouvoir usurpateur est resté sourd aux demandes de commissions d'enquête, refusant la délimitation des responsabilités, fuyant les questions lancinantes posées et restées sans réponse depuis des années, et prétextant que ces interrogations sont dépassées, belliqueuses, porteuses de douleurs ou qu'elles entravent la cicatrisation des plaies ! Son sabotage de toute tentative d'institution d'une véritable commission d'enquête, notamment concernant le dossier des disparus, est symptomatique de sa phobie de la vérité.

Le mépris de la vérité est l'un des pires sévices infligé au peuple, bien plus d'ailleurs que les sévices corporels endurés tout au long du conflit. En appelant le pouvoir à assumer ses responsabilités Mme Nacéra Dutour, porte parole de S.O.S disparu, dira : « Le dossier des disparus ne sera jamais clos, avant de faire toute la lumière sur leurs sorts et avant que vérité et justice ne soient rendus. » Invoquant l'exemple du Chili, Dutour ajoutera : « Seule la vérité et toute la vérité est à même de porter l'Algérie vers l'autre rive de la véritable démocratie. »

## 5. De la nécessité du souvenir

Le projet de réconciliation et d'amnistie lancé par le pouvoir valorise l'oubli et déprécie la mémoire.

Ses promoteurs encouragent l'oubli, à l'instar de Me Farouk Ksentini qui a déclaré au forum d'El Moudjahid, le 29 janvier 2005, que « l'amnistie générale est fondée sur une idée de l'oubli », et ils culpabilisent ceux qui insistent sur la révélation des vérités et la nécessité de la remembrance en les

accusant de retarder la solution et d'exacerber les tensions et les polarisations sociales.

Parallèlement à cette prescription de l'oubli, le pouvoir continue – avec son monopole de gigantesques moyens médiatiques – à marteler sa version du passé, à organiser la falsification de la mémoire nationale par divers moyens dont, par exemple, la destruction en janvier de cette année de dizaines de milliers d'archives de la direction générale de la sûreté nationale, mesure qui rappelle les agissements de junte militaire argentine. Pour ce pouvoir usurpateur, le seul passé permis aux Algériens est le passé qu'il dicte.

Le pouvoir exhorte le peuple à l'amnésie sur sa propre histoire, et l'incite à accepter l'histoire de sa subjugation comme le récit de son salut. Ce pouvoir prêche l'oubli mais, pour dominer les esprits des citoyens, son principe d'action est « qui contrôle le présent contrôle le passé, et qui contrôle le passé contrôle l'avenir ».

Non, la réconciliation est impossible sans le devoir de mémoire, sans que le peuple ne dise et écrive lui-même l'histoire de ses tourments et de ses épreuves, qu'il fasse lui-même librement le choix des événements qu'il souhaite commémorer pour l'éternité et des choses qu'il préfère oublier.

## 6. De la nécessité de la participation

L'approche du pouvoir à la réconciliation et l'amnistie est une démarche qui marginalise le peuple et fait abstraction de ses aspirations réelles, et qui ignore les avis et les positions de la classe politique représentative. Le pouvoir ne se concerta même pas avec ses partenaires politiques présumés, même au sein de ce que l'on nomme la coalition, sur ce dossier qui est traité sécuritairement.

Cette approche dictatoriale, même sur la question de la paix, est vouée à l'échec. L'avenir de la participation et de l'équilibre est la paix stable, celui de l'exclusion et de la domination est l'instabilité.

La force et la domination peuvent subjuguier pendant un moment, mais elles ne suppriment pas la nécessité de subjuguier de nouveau. Un peuple qui est continuellement conquis n'est pas un peuple qui est gouverné.

Ce qui n'est maintenu que par la force est voué à disparaître.

## Notes

<sup>1</sup> *Financial Times*, 21 juillet 1999.

<sup>2</sup> *Al Quds al Arabi* (Londres), 28 janvier 2005.